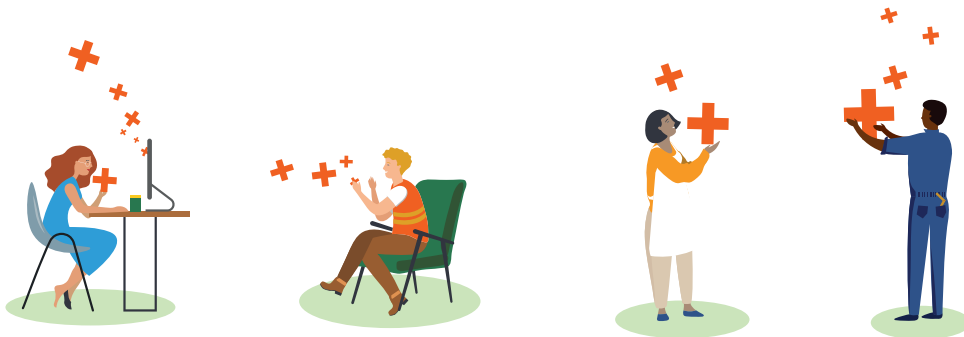




COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE



VOUS ÊTES SALARIÉ-E DANS UN CENTRE SPORTIF, UN CENTRE DE REMISE EN FORME OU UN CLUB DE SPORT

La CFDT, organisation syndicale majoritaire dans la branche du sport, avec 51 % de représentativité, regroupe l'ensemble des professionnels du secteur, qu'ils soient éducateurs sportifs, administratifs et personnels techniques. Au quotidien, elle agit pour vous et avec vous !

CE QUE NOUS AVONS OBTENU POUR VOUS

Des augmentations régulières

La CFDT a négocié et signé des augmentations régulières des salaires minimaux dans la branche du Sport. Depuis 2021, les minimas salariaux ont ainsi été réévalués de plus de 14 %, avec une CFDT moteur et force de proposition au sein des organisations syndicales de salarié-es.

Des temps partiels encadrés et pérennisés

Pour que tout le personnel de la branche puisse bénéficier des protections offertes par le Code du travail et la convention collective nationale du Sport, et agir sur le recours au travail non déclaré, nous avons obtenu un temps de travail minimum adapté au nombre de jours travaillés, ainsi qu'une majoration du taux horaire pour les salarié-es travaillant en deçà de 24 heures/semaine.

CE QUE NOUS REVENDIQUONS POUR VOUS

Une grille de classification revue et adaptée

La CFDT revendique que la grille de classification soit adaptée au plus juste de la réalité du terrain, et qu'elle permette de positionner clairement le métier d'encadrant des activités physiques et sportives (60 % des professionnels de la branche du Sport).

Une grille de classification plus lisible permet aux employeurs, notamment des petites structures, de classer leurs salarié-es au bon niveau, et donc, de leur octroyer **un salaire en adéquation avec leurs fonctions**.

Interlocutrice incontournable dans la branche du Sport, la CFDT est le syndicat de tous les salarié-es, particulièrement ceux des Très petites entreprises (TPE), dont la convention collective est souvent la seule avancée sociale concrète sur le terrain.

#TUVOTESTUGAGNES

ÉLECTIONS TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)
DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE

VOTEZ CFDT

